

Contrat de mariage du 12 août 1681, Molières, entre d'une part, Jean Masac, fils d'autre Jean, meunier du masage de Pelissié, paroisse de Sainte-Catherine, juridiction de Realville, et d'autre part, Anne de Faurou, fille de feu Jean Faurou roubere, du lieu de pestou, paroisse Saint-Victor, juridiction de Molières. Peyronne de Pelle, veuve dudit Jean Faurou, promettant de bailler à femme aud (it) Jean Masac fils, ladite Anne de Faurou, sa fille, absente, à laquelle, si besoin est, promet faire ratifier le présent acte. Et pour suportation des charges du mariage, ladite Peyronne de Pelle, et Pierre Faurou, laboureur, mère et fils, constituent en dot et verquière à ladite Anne Faurou, la somme de cent livres tournois et dotalices. Présents, notamment, Pierre Faurou, oncle de la future épouse.

Source : minutes de Me Besse, notaire de Molières, Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote 5 E 13437, f° 75.

—

(c) jchr